



le pays de l'huître



www.marennes.fr



Bulletin d'information municipal n°19 - septembre 2010

édito du maire de Marennes

Chères Marennaises, Chers Marennais,

Votre bulletin municipal du mois de septembre est en très grande partie consacré aux festivités organisées à l'occasion de la venue d'une délégation de notre ville jumelle de Caraquet. L'occasion pour les Marennais les plus récents de découvrir ou redécouvrir les liens qui nous unissent avec l'Acadie.

Marennes recevra du 16 au 19 septembre des intervenants de grande qualité lors de rencontres-débats sur l'Acadie et la francophonie, à l'occasion de l'inauguration d'une salle d'exposition municipale rue Le Terme (où nous aurons le plaisir d'y admirer les œuvres de Paulette Foulem, artiste acadienne de renom) et à travers de nombreuses manifestations (cycle cinématographique, ateliers linguistiques, concert...).

Les envies d'ailleurs et les vocations que ces animations ne manqueront pas de susciter trouveront à s'épanouir tout au long de l'année au sein du nouveau comité de jumelage et de relations extérieures.

Qu'il me soit permis de remercier les membres du comité de jumelage pour leur investissement ainsi que tous ceux qui ont répondu présents pour faire de ces quatre jours acadiens et francophones une réussite. Il me reste à vous souhaiter un bon festival. Nous comptons sur votre participation.

Vive la francophonie, vive Marennes, vive Caraquet !



Antoine Landry, maire de Caraquet et Mickaël Vallet, maire de Marennes

édito du maire de Caraquet

Mes chers amis de Marennes,

Permettez-moi tout d'abord de rendre hommage à des personnes de chez-vous qui ont permis la réalisation du jumelage Caraquet-Marennes. C'est au début des années 1970 que le Père LeGrelle, après un séjour à Caraquet, avait convaincu le conseil municipal de se jumeler avec une municipalité en France.

Comme Caraquet était connue pour la culture des huîtres, il était donc logique de choisir une ville en France pour les mêmes raisons, donc Marennes, ce qui se concrétisait en 1973. Si nous avons eu de nombreux échanges avec Marennes depuis le début, nous devons rendre hommage à une dame qui n'a jamais lâché le flambeau. Mme Catherine Baillou a toujours su maintenir les contacts avec nos deux municipalités et rendre de nombreux voyages possibles grâce à sa ténacité.

2009 a été pour nous une année très spéciale. Le Congrès Mondial Acadien qui s'est déroulé chez-nous dans le Péninsule Acadienne nous a donné le privilège et l'honneur de recevoir une délégation de chez-vous menée par Monsieur le Maire, Mickaël Vallet. Après plusieurs rencontres, nous avons réalisé l'importance de multiplier nos efforts afin de mieux se connaître pour tisser des liens tant du côté culturel qu'économique. C'est donc avec joie que nous avons accepté de participer à votre premier festival des cultures francophones de Marennes.

D'ailleurs, Caraquet est la seule ville au Canada à s'être méritée le Prix de Capitale Culturelle du Canada à deux occasions, soit 2003 et 2009. C'est donc une occasion privilégiée pour nous de pouvoir partager notre langue et notre culture avec nos cousins Marennais. Comme nous le disons en Acadie, au plaisir de vous serrer la PINCE en septembre.

Antoine Landry, C.M.

Amities républ. canines
Mickaël Vallet

Des conférences sur la francophonie à l'Estran : pensez à réserver vos places !

Dans le cadre du festival des cultures francophones, que la mairie de Marennes organise du 16 au 19 septembre prochain à l'occasion de la venue d'une délégation de Caraquet, des conférences seront organisées le vendredi 17 septembre à l'Estran autour du thème « La francophonie dans tous ses Etats ».

Répartis en trois tables rondes, les différents (et prestigieux) intervenants débattront avec le public présent de thèmes allant de la lutte pour la langue française aux solidarités francophones en passant par la francophonie atlantique d'hier à aujourd'hui.

L'objectif de ces tables rondes est avant tout de faire en sorte que le public le plus large possible participe à cette manifestation et c'est pourquoi cette conférence sera ouverte à tous et gratuite (les places sont limitées et à réserver à l'avance).

La journée devrait se dérouler de la manière suivante :

Dès 10h00 s'ouvrira une première table ronde organisée autour du thème « **la francophonie atlantique d'hier et d'aujourd'hui** ». Thierry Sauzeau, maître de conférences en histoire moderne à l'université de Poitiers présidera les débats notamment enrichis par Monsieur André Magord, civilisationniste et Monsieur Jacques Péret, historien.

La deuxième table ronde aura pour thème « **Existe-t-il des solidarités francophones ? L'exemple Haïtien** » et bénéficiera des éclairages très avisés de Madame Laura Faxas, ambassadeur de la République Dominicaine en France et de Monsieur Bernard Dorin, ancien ambassadeur à Haïti. Après avoir profité d'un déjeuner ostréicole les participants seront ensuite amenés à trai-

ter du dernier sujet « **Le combat de la francophonie se limite-t-il à la défense du français ?** », thème cher à la délégation acadienne présente pendant cette célébration de la francophonie.

Bernard CASSEN (fondateur de l'association ATTAC, ancien directeur général du Monde diplomatique) animera les débats avec Monsieur Xavier NORTH, délégué général à la langue française et aux langues de France.



Bernard CASSEN, fondateur de l'association ATTAC, ancien directeur général du Monde diplomatique, sera à Marennes le vendredi 17 septembre.

Les réservations pour cette journée sont obligatoires (places limitées) et les démarches sont à effectuer à l'accueil de la mairie de Marennes au 05 46 85 25 55 ou par courriel : francophonie@marennes.fr

Une **visite guidée gratuite** de Marennes ou de Brouage sera organisée à l'issue du colloque pour tous les participants inscrits.

Nouveau comité de jumelage : un tremplin pour développer les relations extérieures de Marennes



Catherine BAILLOU, vice-présidente du comité de jumelage, présidente de France-Canada et Alain GARDRAT, président du comité de jumelage.

La création de ce « comité de jumelage et des relations extérieures » tient essentiellement à la volonté de la mairie de relancer (depuis l'année passée) le jumelage avec la ville de Caraquet dans la province du Nouveau Brunswick au Canada. Ce jumelage dont les échanges ont été maintenus grâce à l'association France Canada (présidée par Madame Catherine Baillou également vice-présidente du comité de jumelage et des relations extérieures) a été relancé l'année passée par le voyage à Caraquet du maire de Marennes et de son adjointe à la communication et aux relations extérieures, Madame Bergeon. Devant le fantastique accueil reçu, il a très vite été envisagé de créer une structure adéquate à même de faire vivre ce jumelage dans la durée. Ce comité de jumelage et des relations extérieures, totalement indépendant de la mairie a donc pour objectif principal de maintenir le lien avec notre ville jumelle et pourquoi pas d'en tisser de nouveaux avec d'autres communes tant étrangères que françaises. Son fonctionnement se veut le plus clair et le plus transparent possible. Le budget du comité de jumelage est composé de fonds propres (adhésions, recettes d'éventuelles manifestations ...) et de subventions. Son bureau est composé de 7 membres (Alain Gardrat,

Catherine Baillou, André Guillemain, Michèle Hoang Gia, Jean-Jacques Poirier, Michèle Noguès, Claudine Cervo) et son conseil d'administration de 15 membres. Les objectifs sont, quant à eux, très simples : promouvoir le jumelage et les relations extérieures dans le but de favoriser une plus large participation des Marennais aux activités de jumelage. C'est pourquoi, il est ouvert à tous ceux qui désirent apporter leur pierre à l'édifice. Le comité de jumelage a besoin de la plus grande participation de tous. Plus il y aura de membres, plus il sera possible d'envisager des échanges entre Marennes et Caraquet dans un premier temps et d'autres communes dans un second temps. D'ailleurs, le comité de jumelage va être très occupé à accueillir en amitié une délégation de Caraquet dont le maire Antoine Landry. Cette délégation, qui sera présente du 16 au 20 septembre à Marennes permettra d'inscrire les échanges avec Caraquet dans la durée. En effet d'autres projets sont déjà à l'étude : la célébration du 40ème anniversaire du jumelage en 2013 par exemple et beaucoup d'autres d'ici là. Dès cette année, pour commencer, la commune organise concomitamment à la venue de nos cousins et amis acadiens un festival autour de la francophonie mêlant expositions, cinéma, conférence, ateliers linguistiques et spectacle acadien. De quoi ravir nos amis de Caraquet présents à cette occasion qui seront accueillis en amitié par tous les membres du comité de jumelage.

Pour en savoir plus sur le comité de jumelage et des relations extérieures ou pour y adhérer n'hésitez pas à contacter son président Alain Gardrat au 05 46 85 57 51 ou la trésorière Michèle Hoang Gia au 06 86 05 56 65.

Compte-rendu des conseils municipaux

Conseil municipal du 26 juillet 2010

Absents : Jean-Pierre DAZA, Valérie BOUCHARD, Marc PELLACOEUR

Absents ayant donné pouvoir : Claude BALLOTEAU, Guénola CHEVRE-BALEIGE, Richard BORIE, Mariane LUQUE

Monsieur le maire lit la lettre de démission de ses fonctions de conseillère municipale de Madame Madeleine VAN SWOL. C'est Monsieur Bruno SAMZUN, suivant de la liste "Marennes la course en tête" qui devient conseiller municipal. Monsieur le maire lui souhaite la bienvenue au sein du conseil municipal.

Madame Nathalie AKERMANN est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la réunion du 23 juin dernier au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

• Maisons des initiatives et des services

Il est procédé à l'acquisition du bâtiment de l'ancienne Caisse d'Epargne, sis 22, rue Dubois Meynardie, appartenant à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, pour le prix de 360 000,00 € hors frais.

Monsieur le maire informe que la subvention de l'Etat, d'un montant de 306 000,00 €, acquise pour ce projet de maison des initiatives et des services ne sera versée que si le permis de construire est délivré avant la fin de l'année 2010.

Il y a toutefois une clause de condition suspensive dans le compromis de vente précisant que la commune pourra renoncer à l'achat du bâtiment en l'absence d'équilibre financier.

Monsieur MONBEIG ne veut pas revenir sur le contenu du projet. Ce qui le choque, c'est que c'est la commune de Marennes qui supporte les coûts alors que les quinze communes du Pays sont parties prenantes. Le montant de loyers que versera le Pays à la commune n'est pas connu, ainsi que la durée du versement de ces loyers. Or la pérennité du projet n'est pas garantie.

Monsieur MONBEIG et son groupe proposent que soit votée au cours de cette séance l'acquisition du bâtiment par la commune de Marennes et que les travaux soient supportés par les autres communes du Pays. Une autre délibération serait prise pour la mise à disposition du bâtiment par la commune de Marennes au Pays Marennes Oléron.

Monsieur GRANDILLON s'interroge sur la durée du bail non fixé. Il a entendu dire qu'il y avait une incertitude sur les Pays. Aussi, si le Pays Marennes Oléron disparaît, que va-t-il se passer ? La commune peut-elle s'engager sans savoir si le Pays va continuer à exister.

Monsieur le maire informe que le Pays n'a pas vocation dans ses statuts à assurer de maîtrise d'ouvrage d'opération immobilière. Or, il faut un seul maître d'ouvrage.

Il y a eu un appel à candidature auprès des quinze communes du Pays pour retenir un site. Il était entendu que la commune qui se porterait candidate et serait retenue porterait le projet, serait maître d'ouvrage, le Pays Marennes Oléron apportant à cette même commune la totalité des subventions obtenues : LEADER et FNADT. Il y a eu deux lieux en balance : la Caisse d'Epargne de Marennes et la D.D.E. maritime du Château d'Oléron. C'est la Caisse d'Epargne qui a été choisie par le Pays.

Monsieur MONBEIG se demande pourquoi la commune de Marennes devrait supporter un projet de 2 M d'euros alors que les quinze communes du Pays vont en bénéficier. Pourquoi ne pas créer un syndicat mixte pour porter ce projet ?

Monsieur le maire juge la question de Monsieur MONBEIG légitime. Mais le projet n'est pas de 2 million s d'euros mais de 1,8 million, soit cinq fois moins que la cité de l'huître précise Monsieur le maire à l'attention de Monsieur Grandillon. Il a bien noté que dans le rapport BALLADUR, il a été effectivement prévu la suppression des Pays mais qu'au final il n'en est rien dans le projet de loi gouvernemental sur les collectivités territoriales. Il ne voit toutefois pas comment les syndicats mixtes de pays pourraient être supprimés. Rien ne peut empêcher les communes de se regrouper.

En ce qui concerne le montant des loyers, le Pays a des emprunts qui vont arriver à terme. Cette charge pourrait alors être en partie affectée au paiement de loyers. Mais pour établir le montant du loyer, il convient de connaître le montant de l'opération, déduction faite des subventions. Ce n'est qu'une fois connu le prévisionnel financier définitive à l'automne que la commune décidera ou pas de mener le projet. Mais aujourd'hui il s'agit d'acquiescer un bâtiment.

Enfin, dans la mesure du possible, les les communautés de communes ne devraient avoir à supporter que des charges de fonctionnement et non d'investissement.

Quoiqu'il arrive, en achetant le bâtiment, la commune ne fera qu'enrichir son patrimoine. Dans le cas où le projet ne serait pas pérenne, ce bien, étant donné sa qualité, ne resterait sans doute pas sur les bras de la commune, celle-ci pouvant le revendre.

Monsieur le maire fait enfin observer que le cout d'acquisition est particulièrement intéressant.

Monsieur le maire souligne à nouveau que l'équilibre financier sur les travaux est possible. La commune achèterait le bâtiment sur emprunt. Ce ne sera pas une opération totalement blanche pour la commune, mais plutôt gris clair avec un certain risque. Toutefois, il faut savoir ce que l'on veut comme service pour nos administrés du pays Marennes-Oléron.

Monsieur MONBEIG estime qu'il y a trop d'inconnues, la commune s'engageant à hauteur de 2 M d'euros.

Monsieur le maire précise que l'opération s'élève à 1 850 000,00 € et non pas 2 M d'euros, desquels il faut enlever 360 000,00 € Il réitère qu'il assume le risque. Si les travaux ont lieu, ils seront concomitants avec les travaux de réaménagement de la rue Dubois Meynardie.

Monsieur MOINET souligne que ce projet sera créateur d'emplois : un ou deux emplois temps plein en plus des dix-sept emplois du Pays Marennes Oléron et de la Maison du Tourisme en permanence dans la maison des initiatives et des services.

Madame BAILLOU s'abstient lors du vote car elle n'a pas vu le bâtiment et ce projet n'est, pour elle, pas très clair.

Il est émis un avis favorable sur le marché de maîtrise d'œuvre à passer, pour l'aménagement du bâtiment de l'ancienne Caisse d'Epargne en maison des initiatives et des services, avec le Cabinet d'architecte Sophie BLANCHET, de La Rochelle, pour le coût de 114320,00€ HT, soit un taux de rémunération de 10,21 % du coût estimatif des travaux.

M. GRANDILLON se demande pourquoi on se presse de choisir Madame BLANCHET alors que l'on ne sait pas si on va aller jusqu'au bout du projet.

Monsieur le maire informe que les cabinets d'architectes ont été informés du risque de ne pas voir le projet aboutir.

Monsieur le directeur des services souligne que les architectes sont payés en fonction des éléments de mission effectués. Aussi, la commune ne serait-elle engagée à payer les frais de maîtrise d'œuvre qu'à hauteur de ces éléments de mission effectués.

Il est émis un avis favorable sur le marché de contrôle technique et d'état des lieux à passer, dans le cadre de la création de la maison des initiatives et des services, avec le Cabinet APAVE, de Rochefort, pour le coût de :

- tranche ferme3 180,00 €

- tranche conditionnelle.....5 280,00 €

• Voirie

Il est émis un avis favorable sur les marchés à passer avec les entreprises suivantes pour l'aménagement de la rue de l'Estran :

- lot 1 VRD : EUROVIA pour le coût de142 091,00 € HT (mission de base et option 1)

- lot 2 espaces verts : BONNIN Environnement

pour le coût de15 666,84 € H.T

Monsieur GRANDILLON déclare que si le projet a été présenté aux riverains, il n'a pas été présenté aux conseillers municipaux.

Monsieur MOINET fait observer que ce projet a bien été présenté au conseil municipal au cours de l'une de ses réunions.

Monsieur GRANDILLON souligne qu'il n'était pas présent à la séance du conseil municipal au cours de laquelle a été présenté le projet. Il demande s'il peut consulter le projet à la mairie.

Monsieur le maire répond que, naturellement, il peut venir à la mairie voir le projet.

A l'unanimité,

Il est émis un avis favorable sur le marché de coordination de sécurité à passer avec le Cabinet CGF Atlantique, de Bourcefranc-Le Chapus, dans le cadre de l'aménagement de la rue de l'Estran, pour le coût de 730,00€.

Il est sollicité l'aide de l'Etat, du Conseil général et du Conseil régional pour les travaux de voirie à réaliser, suite à la tempête Xynthia, dont le coût s'élève à 4 557,50 € HT soit 5 450,77 € TTC.

• Urbanisme

A l'unanimité, il est décidé de modifier la délibération du 19 mai 2010 relative au bilan de concertation de la révision simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme afin de prendre en compte les observations du service de contrôle de légalité de la sous-préfecture.

• Equipement socioculturel

A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de création d'une ludothèque à confier à l'architecte Olivier GERARD, de Rochefort, pour le coût de 20 000,00 € HT, soit un taux de rémunération de 10 % du coût estimatif des travaux.

Monsieur le maire souligne que, suite à la proposition de la commune de Marennes, le président de la communauté de communes avait demandé que soit évoquée au sein du conseil communautaire la question de la ludothèque. Cette question n'avait pas retenu l'attention de la communauté de communes. Elle n'avait pas soulevé l'enthousiasme des élus.

La Caisse d'Allocations Familiales a été convaincue du bien fondé de la réalisation de cette ludothèque par la commune de Marennes et semble être prête à accorder une subvention bien qu'il s'agisse d'un projet communal. Ce sera un projet marennais ouvert aux autres communes. Il pourra TOUTEFOIS y avoir des tarifs différenciés.

Monsieur GRANDILLON rappelle qu'un projet global d'espace culturel avait été prévu au niveau de l'espace Fradin. Il demande si ce projet de ludothèque remet en cause ce projet global.

Monsieur le maire répond que la ludothèque ne changera pas le fait que le projet d'aménagement global d'espace Fradin en espace socioculturel sera réalisé. Il souligne qu'il serait dommage de laisser passer l'opportunité de réaliser la ludothèque. Fin des travaux prévus en 2012.

• Ecole

A l'unanimité,

Il est émis un avis favorable sur les travaux de pose de portes de classe à l'école maternelle à confier à la Société Actuel Miroiterie, de Rochefort, pour le coût de 6 343,98 € HT soit 7 587,40 € TTC.

Il est sollicité du Conseil général la reconduction de la délégation de compétence d'organisation du transport scolaire pour l'année scolaire 2010/2011.

• Petit port des Seynes

A l'unanimité, il est modifié les honoraires du cabinet d'avocat chargé de défendre les intérêts de la commune contre l'Etat et Saint-Gobain comme suit :

- honoraires de diligence :

taux horaire avocat :260,00 € HT

taux horaire collaborateur :100,00 € HT

honoraires de résultats :

10 % jusqu'à 1 M d'euros, 5 % pour une somme supérieure à 1 M d'euros

• Divers

A l'unanimité,

Il est émis un avis favorable pour confier les travaux d'installation d'un sas à l'Hôtel de Ville à la Société Actuel Miroiterie, de Rochefort, pour le coût de 3 551,79 € HT soit 4 247,94 € TTC.

Monsieur MONBEIG souligne que c'est bien de vouloir réaliser des économies d'énergie avec ces travaux de réalisation d'un sas. Toutefois, il demande pourquoi la commune ne profite pas de ce projet pour rendre la salle du conseil municipal accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur Maurice-Claude DESHAYES note qu'il faudra étudier l'accès des personnes à mobilité réduite à l'étage. Toutefois la commune va récupérer la salle occupée actuellement par le judo lorsque la communauté de communes aura construit le dojo, cette salle pouvant être transformée en salle de mariage.

Il est émis un avis favorable sur l'offre de GAUTIER Automobiles pour un véhicule Renault Scénic d'un coût de 8 200,00 € TTC.

• Ports

A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché à passer pour les travaux au port ostréicole avec les entreprises suivantes :

- la SARL Roger BERTRAND pour la réfection et l'électrification de la vanne, pour le coût de 8 660,00 € HT soit10 357,36 € TTC

- la SMBA pour le rejointoiement de l'ouvrage de pierre autour de la vanne, pour le coût de 8 680,00 € HT soit10 381,28 € TTC

• Comptabilité - finances

A l'unanimité,

Il est procédé sur le budget commune, en section d'investissement, à différents virements de crédits.

Il est amorti, de façon linéaire, les biens récemment acquis par la commune pour un montant de 3 244,69 € TTC sur différentes durées.

• Plage

A l'unanimité, il est sollicité l'aide de l'Etat, du Conseil général et du Conseil régional pour les travaux de mise en place d'une pompe, d'une armoire électrique et d'hydrocurage à Marennes Plage, suite à la tempête Xynthia, dont le coût s'élève à 20 442,90 € HT soit 24 449,71 € TTC.

• Animation - Jumelage

A l'unanimité,

Il est passé un bail pour la location d'un local sis 20, rue Le Terme, pour le prix de 680,00 € par mois, afin d'y créer un lieu d'exposition, notamment dans le cadre du festival de la francophonie.

Monsieur le maire explique que Caraquet a émis le souhait, en mars dernier, de venir à Marennes en septembre prochain. Le comité de jumelage s'occupe donc de l'accueil des amis de Caraquet qui arriveront le 16 septembre et partiront le 20 septembre. Mme BAILLOU informe que le comité de jumelage travaille toutes les semaines sur ce projet et tout sera prêt à temps.

Monsieur le maire informe que Paulette FOULEM, artiste peintre acadienne résidant en France, a accepté d'apporter son exposition dans le cadre du festival. Cela permettra, par la même occasion, de voir si une salle d'exposition trouverait un public sur la commune et au-delà. D'autres associations pourront utiliser cette salle d'exposition jusqu'au 31 décembre 2010.

Monsieur GRANDILLON souligne que le loyer est élevé mais qu'il n'est pas contre les expositions.

Madame EUSOP demande si la commune veut absolument que cette salle d'exposition soit située rue Le Terme. Elle évoque la possibilité d'utiliser la Cité de l'Huître.

Monsieur le maire souligne que, vu le déroulement du festival, il est préférable que cela se passe dans le centre ville. Cet essai de nouvelle activité rue Le Terme a également pour but de soutenir le commerce de centre-ville.

Il est dénommé la place, habituellement désignée place Fradin, place de la Francophonie.

Il est décidé de se prononcer favorablement sur la tenue et la programmation du premier festival des cultures francophones à Marennes, ainsi que sur le montant de 25 000,00 € nécessaire à son organisation, étant précisé que des subventions ont été sollicitées pour diminuer ce montant.

Il est accordé une subvention de 5 000,00 € au comité de jumelage.

• Questions diverses

Monsieur GRANDILLON souhaite revenir sur plusieurs points débattus lors du dernier conseil municipal dont il était absent. Il évoque l'élection de la septième vice-présidence au sein de la communauté de communes. Il a appris cette élection par la presse. Il s'est procuré les comptes-rendus des deux dernières séances de la communauté de communes. Il a l'impression que l'élection de ce septième vice-président ne s'est pas bien passée. Monsieur GRANDILLON ne voudrait pas que la commune s'engage à nouveau dans la bagarre avec la communauté de communes.

Monsieur le maire note que Monsieur GRANDILLON peut regretter l'élection d'un septième vice-président, mais, au vu des difficultés passées entre la communauté de communes et la commune, le maire de Marennes ne peut qu'être satisfait de voir Marennes s'investir dans le travail communautaire, notamment à travers une vice-présidence sur l'aide à domicile et l'analyse des besoins sociaux. Il trouve regrettable que certains élus marennais ne le saisisse pas. Il note que Monsieur Grandillon n'a finalement eu aucun mal à prendre connaissance des compte-rendus. C'est bien la preuve que tout est transparent. Enfin, monsieur le maire.

Monsieur GRANDILLON souligne qu'il est un élu marennais et ne trouve pas normal qu'il apprenne par la presse l'élection d'un septième vice-président.

Monsieur le maire note que si Monsieur GRANDILLON avait assisté à la réunion du conseil municipal du 23 juin dernier, il aurait eu l'information par le maire.

Monsieur GRANDILLON souligne que dans le compte-rendu de la réunion précédente, il est rapporté les propos de M. NOGUES au sujet de la vente d'un chemin rural. M. NOGUES a fait allusion à une décision prise par le passé. Il demande des explications sur cette allusion.

Monsieur NOGUES souligne que l'expression exacte qu'il a prononcée lors de la réunion du conseil municipal du 23 juin n'est pas celui qui est écrit dans le compte-rendu, mais l'esprit est là. Il rappelle que, dans le passé, une rue a été cédée par la commune, la question étant de savoir s'il y avait une servitude de passage pour permettre aux riverains de sortir. C'est sur cela qu'il a voulu réagir. Il s'agissait plus d'une interrogation que d'une critique. Il ne voudrait pas que l'on dise, dans quelques années, que le conseil municipal en vendant le chemin rural a pris une mauvaise décision.

Monsieur le maire tient à rassurer Monsieur Grandillon sur le fait qu'il s'agissait d'une remarque anodine et qu'il n'y avait aucune malice dans les remarques de Monsieur NOGUES.

Madame EUSOP demande à quoi sert le directeur du Centre Intercommunal d'Action Sociale car il y a une vice-présidente qui a en charge le CIAS.

Monsieur le maire répond que le directeur est aussi utile à la menée du CIAS que le directeur général des services est utile à la commune de Marennes. Il rappelle que le CIAS est chargé de la gestion du service d'aides à domicile et de l'analyse des besoins sociaux que le Centre Communal d'Action Sociale aurait dû engager il y a plusieurs années. Il précise que le directeur est mis à la disposition de la communauté de commune au prorata des missions exercées par le CIAS. Par ailleurs, il dirige le CCAS de Marennes.

Monsieur GRANDILLON a lu dans la presse que le maire de Marennes a été désigné élu référent pour la Région. Il demande en quoi cela consiste.

Monsieur le maire demande à Monsieur GRANDILLON de poser la question au Conseil régional. Il précise que la présidente de Région a demandé au maire de participer à des manifestations pour représenter la Région. Il souligne qu'il participe déjà à un certain nombre de manifestation en tant que président du Pays Marennes Oléron.

• Informations apportées par la mairie

Avenue des Frères Jabouille :

Les riverains de l'avenue des Frères Jabouille ont signalé à la commune des vibrations et une vitesse excessive des véhicules poids lourds. S'agissant d'une voie départementale, le maire va interpeller le Conseil général sur ces vibrations. Il rappelle qu'il a déjà été demandé au Conseil général la création d'un giratoire à hauteur de la rue Jean Moulin. Il va reposer la question de la réalisation de ce giratoire au Conseil général. Il souligne qu'il est par ailleurs prévu un aménagement du carrefour à hauteur de la rue Robert Etchebarne et du nouveau parking de la mairie. Or, il convient de connaître le projet du Conseil général pour définir les aménagements que fera la commune dans le cadre de ceparking. Il apportera une réponse aux riverains en fonction de celle qu'aura bien voulu lui indiquer le Conseil général.

Monsieur MONBEIG dit que ce ne sont pas les coussins berlinois qui font du bruit et provoquent les vibrations, mais les tranchées faites dans le cadre des travaux du réseau d'eau potable. Il note cependant que la situation s'est améliorée, les tranchées ayant été réparées.

Monsieur MOINET rappelle que le remblaiement des tranchées s'était affaissé. Il souligne que les ralentisseurs sont efficaces pour les voitures mais ne font pas ralentir les poids lourds. C'est pourquoi, il est nécessaire de réaliser un rond-point.

Piscine :

Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'expert judiciaire. Ce dernier fait part à la commune qu'il a demandé au tribunal administratif de Poitiers la mise en cause de deux sociétés sous-traitantes.

Petit Port des Seynes :

Monsieur le maire rappelle les deux procédures en cours engagées par la commune contre l'Etat :

- la suspension de l'arrêté de travaux d'office pris par le préfet ;

- l'attaque de la décision du préfet du refus d'agir contre Saint-Gobain.

Dans le cadre de la première procédure, un référé suspension a été demandé par la commune. Le président du tribunal administratif de Poitiers a décidé de rejeter la requête de la commune par ordonnance du 16 juillet 2010 considérant l'absence d'urgence à suspendre les nouvelles analyses demandées par le préfet hors du cadre de l'expertise.

Monsieur le maire rappelle la réunion à laquelle il a participé le 28 juin dernier avec le préfet, celui-ci a dit que l'Etat ne prenait pas partie dans cette affaire et qu'aucune option en vue de son règlement n'était écartée, y compris de s'adresser à Saint-Gobain.

Or, lorsque la commune s'est rendue à l'audience du tribunal administratif, la personne responsable du contentieux au sein des services de l'Etat a nié l'urgence de la situation, a dit qu'il était hors de question d'aller chercher la responsabilité de Saint-Gobain, qu'il y avait application de la prescription trentenaire et que la commune ne cherchait qu'à réaliser sa ZAC. Monsieur le maire note que l'Etat a menti à la commune. Il a dit le contraire de ce qu'il avait présenté au cours des diverses réunions précédentes. Il a donc décidé que désormais il n'aura plus aucun contact amiable avec les services de l'Etat sur cette affaire. Monsieur le maire lit certains considérants de l'ordonnance du juge dans l'un desquels il est dit que l'abstention du préfet à présenter ses observations au cours de l'expertise est "regrettable".

Le feu d'artifice du 14 juillet, qui a été annulé pour des raisons liées aux conditions météorologiques, est reporté au 15 août prochain.

Un partenariat a été passé avec la gendarmerie en vertu duquel la commune a décidé d'assurer la présence de deux agents de police municipaux lors des manifestations de nuit, comme les marchés de nuit, en complément de la présence de la gendarmerie, afin d'assurer une meilleure sécurité.

Gens du voyage :

Monsieur le maire informe de la présence de 120 familles depuis le dimanche 25 juillet dans l'après-midi. Il s'agit d'une mission qui était la semaine dernière à Tonnay-Charente et qui est connue pour refuser le schéma des grands passages défini par la préfecture. Il n'a pas souhaité passer une convention avec cette mission, ni accepter une indemnisation, afin de montrer son désaccord avec cette mission. Il a demandé au préfet de prendre un arrêté d'expulsion. La mission devrait partir dimanche prochain.



Exposition : Paulette Foulem

Dans le cadre du festival des cultures francophones, la mairie de Marennes a également souhaité mettre en avant des artistes acadiens. Ce sera notamment le cas avec le concert de Christian Kit Goguen le samedi 18 à l'Estran à 21 heures, mais aussi pendant toute la durée du festival avec la tenue d'une exposition rétrospective de l'œuvre de Paulette Foulem, artiste acadienne de renom.

Cette exposition, qui mettra en avant quelques uns des tableaux les plus connus de cette artiste acadienne émigrée en France, sera présentée dans la nouvelle salle d'exposition, 20 rue Le Terme. L'exposition présentera des œuvres en acrylique et en pastel, soit les deux « médiums » les plus utilisés par son auteur durant sa carrière.

L'Acadie est au cœur de chacune des œuvres de Paulette Foulem qui met beaucoup d'elle-même dans chacune de ses toiles. C'est pour cette raison qu'on retrouve régulièrement le voyage et la découverte, à l'image de son parcours.

Paulette Foulem a en effet beaucoup voyagé et notamment en France où elle réside depuis l'an 2000. C'est à cette période qu'elle remplace le pastel par l'acrylique... transforme en trois dimensions ses personnages qui lui ont valu sa renommée et permet à sa créativité d'éclater en douces formes, couleurs et harmonie. Au total, ce sont plus de 15 expositions et conférences données depuis son arrivée sur le territoire français.

Celle présentée à Marennes du 10 au 19 septembre, rétrospective de son œuvre, donnera, à n'en pas douter, l'envie à tous de découvrir encore davantage l'Acadie.

Exposition de Madame Paulette Foulem du 10 au 19 septembre 2010, 20 rue Le Terme



«Les violons de l'Acadie»



«Dune»

Des ateliers ludiques sur l'intercompréhension des langues romanes

Sur Marennes et sur le canton, dans le cadre du festival des cultures francophones, des ateliers sur l'intercompréhension seront mis en place, mettant à l'honneur la langue française et ses origines partagées par beaucoup plus de sociétés qu'on ne peut le penser.

Le but est finalement d'expérimenter une nouvelle approche du plurilinguisme. L'idée du plurilinguisme fait généralement l'unanimité, cependant peu d'initiatives en encouragent réellement la pratique : avec l'intercompréhension, vous prendrez conscience de vos capacités plurilingues !

L'intercompréhension constitue une porte d'entrée modeste mais très rapidement efficace dans un plurilinguisme actif.

Les participants découvriront des textes de presse, courts et authentiques, en catalan, espagnol, italien, occitan, portugais, roumain. Ils se surprendront à entrer dans ces textes et à en comprendre le sens alors même qu'ils n'ont jamais pratiqué ces langues. S'engage alors un débat sur ce que cette expérience aura révélé.

L'atelier qui dure environ 2h30 est conduit par deux animateurs de l'Association pour la Promotion de l'Intercompréhension (APIC), Françoise Ploquin et Pierre Janin et peut ouvrir aux participants bien des portes sur des langues que l'on pensait pourtant inaccessibles.

Alors inscrivez-vous vite (places limitées), pour venir participer à ces ateliers ludiques le :

Samedi 18 septembre, de 14 h à 16h30

A la médiathèque : rue Samuel Champlain

Ou le

Dimanche 19 septembre, de 10h à 12h30

A Hiers-Brouage

Renseignements et inscriptions à l'accueil de la mairie de Marennes au 05 46 85 25 55 ou par courriel : francophonie@marennes.fr Pour plus d'information : www.marennes.fr

Un cycle cinématographique sur les francophones en lutte

Comment évoquer l'Acadie, Caraquet ou la francophonie sans parler de cinéma ? Le festival des cultures francophones de Marennes proposera donc également une sélection de 4 films (français et acadiens), au cinéma l'Estran, les 17, 18 et 19 septembre 2010.

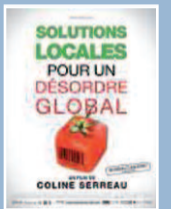
Ce cycle, intitulé « Francophones en lutte » repose sur l'idée que la langue française est bien souvent celle des luttes. Au travers de quatre films aux problématiques bien distinctes, ce cycle permet d'avoir un regard nouveau et distancié sur les luttes actuelles liées au contexte économique mondialisé. L'attachement à un service public, à sa petite commune, ou à son champ de canne à sucres face à l'économie globale, la délocalisation et la rationalité politique : de vrais sujets traités par quatre réalisateurs de grands talents.

A découvrir à l'Estran :

Le 17 septembre à 21 heures - 5€ - Documentaire - 1h53 - France - 2009

Solutions locales pour un désordre global de Coline Serreau

«Les films d'alertes et catastrophistes ont été tournés, ils ont eu leur utilité, mais maintenant il faut montrer qu'il existe des solutions, faire entendre les réflexions des paysans, des philosophes et économistes qui, inventent et expérimentent des alternatives.» Coline Serreau.



Le 18 septembre à 16 heures - 5€

Comédie dramatique - 1h45 - France, Martinique - 1983

Rue Cases-Nègres de Euzhan Palcy, avec Garry Cadenat, Darling Legitimous

1930. Au milieu d'une immense plantation, la rue Cases Nègres : deux rangées de cases de bois désertées par les adultes partis travailler la canne à sucre. La rue appartient aux enfants et surtout à José, 11 ans, orphelin élevé par sa grand-mère, M'an Tine. Celle-ci n'a qu'un rêve faire étudier José. Mais pour cela, il faut quitter la rue Cases-Nègres...



Le 19 septembre à 18 heures - Séance gratuite - Documentaire - 61' - Canada - 2007

On a tué l'enfant Jésus de Renée Blanchar

Le 2 mars 2004, le gouvernement conservateur de M. Bernard Lord annonce que l'hôpital de Caraquet sera transformé en un Centre de santé communautaire. La population de la région se mobilise et s'oppose à des décisions gouvernementales qu'elle trouve injustes. Pendant un an et demi, les citoyens luttent pour garder chez eux les services de soins de santé auxquels ils ont droit. Tout en documentant la chronologie des faits qui ont mené à la fermeture de l'hôpital de l'Enfant-Jésus de Caraquet, au Nouveau-Brunswick, Renée Blanchar a réalisé, au cœur de l'action et dans l'urgence de témoigner, un film sur la solidarité humaine.



Le 19 septembre à 21 heures - 5€ - Comédie dramatique - 1h50 - Canada - 2003

La grande séduction de Jean-François Pouliot, avec Raymond Bouchard, David Boutin

A Sainte-Marie-La-Mauderne, un petit village portuaire, les habitants, autrefois de fiers pêcheurs, sont maintenant contraints de vivre des allocations gouvernementales. Après le départ du maire vers la grande ville, Germain, un des habitants, décide de prendre les choses en main. Afin de répondre aux exigences d'une entreprise qui cherche à y implanter une petite usine, il doit attirer un médecin dans le minuscule patelin. Or qui oserait venir se perdre dans une bourgade aussi reculée ?



Interview

Renée Blanchar réalisatrice d'On a tué l'enfant Jésus



Renée Blanchar, réalisatrice acadienne

Quelle a été votre motivation pour réaliser ce documentaire ?

Avant la lutte menée afin de sauver l'Hôpital l'Enfant-Jésus de Caraquet, j'avais participé à un autre combat du genre - celui-là pour empêcher la construction d'un incinérateur de déchets toxiques dans notre région (un peu comme à Marseille!). Devant la formidable mobilisation de mes concitoyens, je m'étais fait la réflexion qu'en tant que cinéaste, j'aurais dû filmer cette action populaire. Lorsque nous avons appris que notre hôpital allait fermer et qu'un mouvement s'est organisé, il était

clair pour moi qu'il fallait rendre compte de cette lutte. Le documentaire révèle l'impact humain d'une décision politique. Par ailleurs, il a aussi permis à la communauté de Caraquet de faire un travail de mémoire autour d'un lieu si intimement lié à son histoire.

Quel écho ou quelle portée pensez-vous que votre film peut avoir dans les luttes pour la défense des services publics, au Canada ou ailleurs ?

Le film dénonce une décision politique injuste. Il témoigne d'une lutte valeureuse et de l'importance de la solidarité humaine. En ce sens, il peut être une source d'inspiration pour tous les groupes confrontés au rationalisme politique qui agit, bien trop souvent, au détriment des petites communautés.

Votre film va être diffusé au Festival des cultures Francophones de Marennes, la jumelle de Caraquet, que cela représente-t-il pour vous ?

Cela me touche beaucoup, d'abord parce que j'ai appris que Marennes vivait également une situation difficile par rapport au maintien de ses services de soins de Santé. J'espère que le film donnera aux citoyens de Marennes l'envie de se mobiliser pour sauver leurs acquis. Bien que le documentaire « On a tué l'Enfant-Jésus » se termine sur une note un peu triste, il faut savoir que le temps nous a donné raison et qu'aujourd'hui, nous avons retrouvé notre statut d'hôpital avec moins de services certes, mais quand même ! Sans la mobilisation populaire, cela aurait été impossible. Sur une note plus personnelle, la ville de Marennes reste intimement liée à mon premier séjour Outre-Atlantique. C'était en 1982, j'avais dix-sept ans et je faisais partie d'une délégation de Caraquet qui visitait la région Poitou-Charentes. Ce voyage a été le déclic qui a fait en sorte que, quelques années plus tard, je suis allée poursuivre mes études en France.

